



rachat de part dans Indivision familiale

Par **modestine**, le **05/03/2016** à **15:02**

Bonjour,rrrrrrNous avons en indivision une maison avec mon frère et ma soeur, héritée de mes parents, donc un tiers chacun. rnPuis-je racheter la part de ma soeur qui veut bien vendre?rnMon frère n'est pas d'accord avec cette solution peut-on l'obliger à accepter? rnSi la chose se fait comment cela se passera-t-il ensuite pour mes enfants (2 enfants pacsés)rnSi je rachète cette part, donc un tiers du prix de la maison, puis-je donner ensuite cette part jointe à la mienne (qui correspondra aux deux tiers) à mes enfants (la moitié chacun donc) pour leur éviter de payer des droits de successionrnJe vous remercie de votre réponse